



Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne

RECHERCHE un/une

Chargé(e) de mission paysage et aménagement du territoire (pour 2 mois)

CONTEXTE

L'équipe du Parc naturel est composée de 3 administratifs, 7 chargés de missions (4 dans le pôle nature, 2 dans le pôle agriculture durable et 1 dans le pôle aménagement du territoire) et deux ouvriers. La chargée de mission paysage et aménagement du territoire étant absente jusqu'au minimum le 31 décembre 2022, l'équipe a besoin de renfort dans ces matières.

Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne, se situe en Hesbaye, dans le triangle formé par les villes de Huy, Andenne et Hannut. Il concerne les quatre communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze pour une surface de 11.000 hectares, 22 villages et environ 15.000 habitants. Il est doté d'un plan de gestion pour 10 ans (2015-2025) et est actuellement dans la phase de finalisation de sa première charte paysagère.

Ce document est composé d'un diagnostic, de recommandations et d'un programme d'actions. Il a été co-construit avec les communes, les forces vives du territoire et différents experts. Il identifie des actions concrètes afin de protéger, gérer et aménager les paysages. Il sera un véritable outil d'aide à la décision et à l'accompagnement pour les acteurs du territoire. Une première version de cette charte a été déposée à la Région Wallonne, et le travail suivant consiste à réaliser le Rapport des Incidences Environnementales (RIE) de cette charte.

Parallèlement à l'élaboration de ce RIE, le(la) chargé(e) de mission sera également sollicité(e) pour répondre à des demandes d'avis d'urbanismes.

Enfin, puisqu'un agrandissement des limites du Parc naturel à l'entière des quatre communes est à l'ordre du jour, le(la) chargé(e) de mission devra également participer à l'élaboration des soirées participatives et aider l'équipe dans la recherche d'informations et la rédaction du document d'agrandissement.

MISSIONS

En collaboration avec l'équipe des chargés de missions du Parc naturel et avec l'appui de la direction :

- Répondre aux demandes d'avis concernant les permis d'urbanismes transmis par les communes ou la Région Wallonne, et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace.
- Travailler sur la rédaction du RIE de la charte paysagère.
- Préparer les soirées participatives avec les citoyens dans le cadre du processus d'agrandissement.
- Travailler sur la rédaction conjointe du document d'agrandissement.

FORMATION ET COMPETENCES REQUISES

- Diplôme de bio-ingénieur option aménagement du territoire ou équivalent, en sciences géographiques avec spécialisation en aménagement du territoire et/ou analyse paysagère, d'architecte urbaniste, d'architecte paysagiste ou d'autres formations complétées par un master en urbanisme.
- Expérience en aménagement du territoire et analyse paysagère.
- Bonnes connaissances du CoDT.
- Intérêt et connaissances naturalistes et patrimoniales fortement souhaités.
- Bonne capacité de rédaction et de communication orale.
- Maîtrise des logiciels de bureautique, d'internet, des réseaux sociaux.

SAVOIR ETRE

- Grande rigueur d'organisation
- Grande capacité rédactionnelle et de vulgarisation
- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie de travail et esprit d'initiatives
- Force de persuasion et diplomate
- Attachement aux valeurs du développement durable

DIVERS

- Prestations occasionnelles en dehors des heures de bureau
- Permis de conduire B indispensable

CONDITIONS D'EMBAUCHE

- CDD de minimum 2 mois, à temps plein ou 4/5^{ème} temps ;
- Rémunération : barème de la commission paritaire 329.02 ;

CANDIDATURES

Votre **lettre de motivation** (qui éclairera *explicitement* le Jury de sélection sur vos compétences en lien avec la fonction) et votre **Curriculum Vitae** sont à adresser par courriel **pour le 18/10/2022 au plus tard** à Monsieur Eric Boon : **eric.boon@pnbm.be**